



Directives du Comité permanent inter-organisations (CPI) sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire

Consultation régionale africaine avec les acteurs en matière de VBG et de genre



Mai 2018

INTRODUCTION

En 2016, le Groupe de travail du Comité permanent inter-organisations des Nations Unies a créé une équipe spéciale chargée d'élaborer les directives du CPI sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire (ci-après dénommées directives du CPI pour les personnes handicapées). L'équipe spéciale est composée d'agences des Nations Unies, d'acteurs humanitaires, d'ONG et d'organisations de personnes handicapées (OPH) et comprend des États membres en tant qu'observateurs. L'équipe spéciale est coprésidée par l'Alliance internationale pour les personnes handicapées, Handicap International et l'UNICEF. De plus amples informations sur l'Équipe spéciale, y compris le mandat et le plan de travail, sont disponibles sur le site Web du Comité permanent inter-organisations. : <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-team-inclusion-persons-disabilities-humanitarian-action>

Le processus de consultation pour les directives est actuellement en cours, des consultations régionales étant menées dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique et en Amérique latine. Le projet de directives sera mis à l'essai ou testé dans des contextes humanitaires au cours du troisième trimestre de 2018, puis finalisé d'ici la fin de l'année.

L'élaboration des directives du Comité permanent inter-organisations sur les personnes handicapées marque une étape importante dans la promotion de la responsabilisation pour l'inclusion des personnes handicapées dans le mécanisme de coordination inter-organisations. Garantir la non-discrimination exige que de telles directives soient sensibles au genre, ainsi que pertinentes et appropriées pour les acteurs de la VBG travaillant dans des situations humanitaires au niveau mondial.

Le Forum africain des personnes handicapées, la Commission des femmes réfugiées, le Réseau des femmes africaines handicapées (NAWWD) et le sous-cluster CP/GBV en Ethiopie, avec l'appui du gouvernement australien, faciliteront un atelier de consultation avec les acteurs VBG et du genre de la région Afrique pour informer l'élaboration des directives du CPI pour les personnes handicapées. Cet atelier de consultation d'une journée aura lieu le vendredi 25 mai, après la consultation régionale organisée par l'équipe spéciale du Comité permanent inter-organisations sur le handicap à Addis-Abeba les 23 et 24 mai 2018.

OBJECTIFS DE L'ATELIER DE CONSULTATION

Cet atelier de consultation d'une journée a réuni des organisations de personnes handicapées (OPH) et des acteurs humanitaires afin de :

- Identifier les domaines prioritaires pour l'intégration de la dimension de genre, la prévention et la réponse à la VBG à travers les Directives.
- Recueillir des ressources utiles, des pratiques prometteuses et d'autres informations pertinentes pour les acteurs du genre et de VBG à intégrer dans les Directives.
- Dresser la liste des opportunités pour les acteurs du genre et de VBG dans la région afin de contribuer aux phases ultérieures du processus d'élaboration et de mise en œuvre des directives.

Veuillez consulter l'annexe 1 pour la liste des participants et l'annexe 2 pour l'ordre du jour de l'atelier.

Le présent rapport résume les résultats des activités de l'atelier et les principales recommandations pour l'avenir des directives du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) sur les personnes handicapées.

Recommandations sur l'intégration d'une dimension de genre dans les directives du Comité permanent inter-organisations pour les personnes handicapées.

Les participants se sont référés à la liste de contrôle pour l'intégration du genre à chaque étape du cycle des programmes humanitaires du Guide du CPI sur le genre, identifiant les actions spécifiques qui devraient être intégrées dans les directives du CPI-IASC pour les personnes handicapées en fonction de chaque phase du cycle des programmes humanitaires.

Préparation

- Intégrer le genre et le handicap dans toutes les activités de préparation, en assurant l'équilibre entre les sexes parmi les personnes handicapées participant aux réunions des parties prenantes, aux simulations d'urgence et aux communautés de pratique.
- Former tout le personnel sur le genre et le handicap dans l'action humanitaire.
- Plaider en faveur d'un engagement accru du gouvernement à l'égard de politiques et de programmes tenant compte des différences entre les sexes et des handicaps en matière d'action humanitaire.
- Veiller à ce que la collecte de données ventilées par sexe, tranche d'âge et handicap et que les analyses de genre soient intégrées dans la collecte de données de base, les évaluations, les systèmes d'information, la communication et le plaidoyer.
- Identifier et coordonner avec les organisations locales de femmes handicapées et celles qui représentent d'autres groupes marginalisés de personnes handicapées.
- Impliquer / consulter les personnes handicapées, en particulier les femmes handicapées, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes.

Évaluation et analyse des besoins

- Recueillir et analyser des données ventilées par sexe, tranche d'âge et handicap (quantitatives et qualitatives).
- Assurer la participation des femmes, des hommes, des garçons et des filles handicapés et de leurs aides-soignants aux évaluations et, lorsque cela est possible et approprié, ventiler ces catégories pour inclure les adolescents, les jeunes, les OPH, les personnes LGBTI handicapées et d'autres personnes handicapées.
- Soyez conscients des biais possibles dans la collecte et l'analyse de l'information qui peuvent être liés au genre, à l'âge ou au type de handicap. Par exemple, si la plupart des personnes handicapées sont des hommes, les priorités identifiées peuvent ne pas refléter celles de la communauté élargie des personnes handicapées, comme les femmes handicapées, les jeunes et les adolescents handicapés.

Planification stratégique

- Dans les processus préparatoires : Utiliser des approches participatives qui incluent les femmes, les filles, les hommes et les garçons handicapés dans la prise de décision et la planification de programmes qui ont un impact sur leur vie et leur communauté, afin qu'ils

soient des agents de changement plutôt que des bénéficiaires passifs ; et s'assurer que les données ventilées par sexe, tranche d'âge et handicap sont aussi complètes que possible pour les processus de planification stratégique.

- Dans la formulation de l'aperçu des besoins humanitaires : Veiller à ce que les besoins des filles et des femmes handicapées soient pris en compte, et analyser comment les différentes dimensions de la crise affectent les femmes handicapées, et/ou contribuent à une augmentation du handicap chez les femmes.
- Dans la formulation de plans d'intervention humanitaire : Répondre à la fois aux besoins pratiques immédiats des femmes et des filles handicapées et aux intérêts stratégiques concernant les causes sous-jacentes et les facteurs contribuant à l'inégalité entre les sexes.

Mobilisation des ressources

- Inclure les résultats de l'analyse comparative de genre dans les rapports d'évaluation initiale afin d'influencer les priorités de financement pour la réponse globale, en tenant compte des ressources existantes.
- Préparer des messages clés avec les groupes de travail inter-institutions / intersectoriels sur le genre (s'il y a lieu), pour permettre le plaidoyer pour les ressources techniques et financières auprès des donateurs et autres parties prenantes humanitaires, y compris pour des aménagements raisonnables.
- Appliquer, suivre et faire un rapport sur les codes de projet de marqueur de genre de l'IASC (nouveau marqueur de genre avec marqueur d'âge) pour démontrer l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des programmes et identifier les lacunes des ressources pour les programmes de handicap sensibles au genre.

Mise en œuvre et suivi

- Surveiller l'accès des femmes, des filles, des hommes et des garçons handicapés à la protection et à l'assistance humanitaire, et établir des indicateurs pour mesurer les changements en fonction des lacunes évaluées en matière de handicap et d'égalité des sexes.
- Veiller à ce que les mécanismes de plainte préservent la dignité et la confidentialité des personnes handicapées qui signalent les incidents.
- Faire participer les personnes handicapées à l'exécution des programmes, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes (ex. s'assurer que les hommes et les femmes, les filles et les garçons, ont l'occasion de contribuer).

Examen opérationnel et évaluation

- Examiner les méthodologies et les processus utilisés dans le programme pour déterminer si les femmes et les hommes, les filles et les garçons ayant ou non différentes catégories de handicaps (p. ex. audition, vision, physique, intellectuel, sourd-aveugle, vocal, psychosocial) ont participé et se sont mobilisés sur un pied d'égalité : (i) l'accès aux services ; (ii) la participation aux décisions de planification et de mise en œuvre ; et (iii) les procédures et politiques opérationnelles normalisées.
- Au cours des examens annuels ou à mi-parcours de la planification, examiner la portée et l'impact du projet sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons handicapés.

- Partager les connaissances et les bonnes pratiques en matière de suivi sur le handicap et de l'intégration de la dimension de genre, la formation, la responsabilité et l'apprentissage dans le cadre des mécanismes de coordination sectorielle/clusters.

Une note au sujet des aides-soignants : Les participants s'entendent pour dire que les directives du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) sur les personnes handicapées devraient répondre aux besoins des prestataires de soins des personnes handicapées. Une analyse approfondie de l'incapacité et du genre refléterait les besoins des soignants, car ce rôle incombe encore de façon disproportionnée aux femmes et aux filles dans les ménages dans les situations humanitaires. Travailler avec les soignants est parfois essentiel pour ouvrir des opportunités et favoriser la participation des personnes handicapées dans les situations humanitaires. Les lignes directrices devraient également fournir des conseils sur la reconnaissance et la réponse à la violence à l'égard des personnes handicapées qui peut être perpétrée par les aides-soignants. Cela devrait inclure la formation des soignants sur les droits de l'homme.

Recommandations sur la prévention et l'intervention en matière de VBG dans les directives du Comité permanent inter-organisations pour les personnes handicapées

Les participants se sont divisés en groupes pour examiner les différentes sections de l'ébauche 1 de l'orientation du sous-secteur de la violence basée sur le genre. Les recommandations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Comme la priorisation du contenu pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir, on a également demandé aux participants d'identifier les trois sections qu'ils perçoivent comme étant les plus importantes pour les acteurs de la VBG, ce qui permet de classer les sections par ordre de priorité dans les plus importantes (vert), modérément importantes (orange) et les moins importantes (rouge). Toutefois, **les participants ont souligné que toutes les sections sont importantes et devraient être incluses dans la version finale des directives du Comité permanent inter-organisations sur les personnes handicapées.**

Recommandations pour des changements à l'ébauche 1 des directives du sous-secteur de la VBG

Terminologie

Recommander que le libellé de cette section mette l'accent sur le potentiel positif des personnes handicapées. Plus précisément:

- La section sur les risques de VBG (paragraphe 2) devrait faire référence à l'importance d'améliorer les attitudes négatives de la communauté.
- Les acteurs de la violence basée sur le genre peuvent également faire des personnes handicapées des modèles positifs (par exemple en tant que leaders communautaires) dans la programmation de la VBG (à ajouter au paragraphe 3).
- Ajouter à la terminologie l'expression « défenseurs des personnes handicapées » - recommandé de s'éloigner du vocabulaire dépendant en ce qui concerne les « aides-soignants ».

Priorité : 2 votes (rouge)

Témoignage / Voix des personnes handicapées

Conserver cette section.

- Inclure des exemples positifs d'inclusion – Les histoires incluses jusqu'à présent donnent des exemples positifs d'inclusion des personnes handicapées dans les programmes de VBG.
- Mettre en évidence les identités qui se recoupent – L'histoire d'une mère qui subvient aux besoins de ses enfants, c'est parce qu'elle est une femme, pas seulement une personne handicapée.
- Consentement – Nécessité d'établir un processus pour s'assurer que tous les témoignages et toutes les voix des personnes handicapées soient accompagnés d'un consentement éclairé.

Priorité : 11 votes (orange)

Description des risques/obstacles à l'inclusion propres au secteur/sous-secteur

- Trop de texte - Essayez de créer un tableau simple pour faire le lien entre les risques, les vulnérabilités et les obstacles. Cela pourrait également être lié aux rôles des parties prenantes. Un texte supplémentaire ou d'autres informations peuvent ensuite figurer dans une annexe que les gens peuvent lire si cela les intéresse/ si nécessaire.
- Ajouter deux autres vulnérabilités – les femmes, les hommes, les filles et les garçons ayant des handicaps multiples, et les femmes, les hommes, les filles et les garçons ayant de nouvelles déficiences.
- Renforcer la section sur les obstacles politiques pour inclure (i) les prestataires de services ayant des connaissances inadéquates en matière de handicap qui conduisent à une prestation de services inappropriée ; et (ii) l'absence de politiques ou de politiques inadéquates (tant sur le contenu que sur la mise en œuvre) pour les personnes handicapées qui entravent l'accès aux services aux niveaux local et national.

Priorité : 10 votes (orange)

Cadres et normes existants

Les cadres les plus pertinents et les plus importants à inclure sont les suivants :

- La Convention relative aux droits des personnes handicapées et ses liens avec l'action humanitaire.
- Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 qui reconnaissent l'impact négatif des crises humanitaires sur le développement.
- Les normes minimales du Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP) en matière de plaidoyer et de réponse à la VBG.

Priorité: 7 votes (rouge)

Lacunes en matière d'inclusion des personnes handicapées dans le secteur / sous-secteur

- Orientation et formation du personnel du programme de VBG sur les besoins spécifiques des personnes ayant différents types de handicap promotion de la participation et de l'autonomisation des femmes et des filles handicapées.
- Assurer la sensibilisation du personnel des VSBG et des OPH sur la prévention des mariages précoces et forcés des femmes et des filles handicapées.

- Organiser des réunions des acteurs de VSBG et des organisations de femmes handicapées afin d'élargir leur champ d'action.

Priorité : 13 votes (vert)

Éléments clés à prendre en compte = DOIT FAIRE

Satisfait de la structure actuelle.

- Au point #1 - Un langage plus fort sur les attitudes et les hypothèses du personnel VBG (par exemple, inclure l'évaluation des attitudes liées au handicap dans le cadre du processus de recrutement et d'initiation du personnel de VBG).
- Aux points 4 et 5– Ventiler les données par type de handicap. Par exemple, le HCNUR et MMV ont mené des recherches au Rwanda sur le risque accru de violence sexuelle basée sur le genre (VSBG) chez les enfants handicapés. Également la confidentialité des données de référence, ainsi que la sécurité et la protection des personnes handicapées pendant les processus d'orientation.
- Au point 9 - Besoin d'une note d'orientation plus détaillée concernant l'inclusion des femmes handicapées dans les efforts de paix et de sécurité. Nous pourrions nous inspirer des pratiques actuelles, telles que l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) au Sud-Soudan et le Forum de haut niveau sur la revitalisation à Addis-Abeba, qui fixent les critères de sélection et l'aide aux déplacements des « personnes relevant de la compétence du HCNUR » pour participer.

Priorité : 14 votes (vert)

Rôle des différentes parties prenantes

- La formation des OPH sur " l'identification et l'orientation sûres " doit être alignée sur les normes mondiales (c'est-à-dire fournir des informations et des options d'accès aux survivants) - voir les Directives du CPI-IASC sur la VBG.
- Rôle des experts en VBG : ii) Consulter les femmes, les hommes, les filles et les garçons handicapés de divers groupes pour comprendre leurs besoins particuliers et les stratégies efficaces pour répondre à ces besoins dans les programmes.

Priorité: 16 votes (vert)

Bonnes pratiques

Cette section doit encore être entièrement élaborée. Les recommandations concernant les types de pratiques à inclure ou les critères de sélection sont les suivantes :

- Les pratiques doivent utiliser des méthodologies reproductibles et amplifiables (c'est-à-dire susceptibles d'être transposées à une plus grande échelle) ; elles doivent tenir compte des obstacles comportementaux, environnementaux et institutionnels ; et enfin, elles doivent refléter la diversité des handicaps croisés ainsi qu'une optique de genre.
- Les pratiques doivent être alignées sur les principes fondamentaux de la Convention relative

aux droits des personnes handicapées (HCDH) et de l'action humanitaire.

- Les pratiques devraient démontrer que les femmes handicapées occupent des postes de direction en collaboration avec les acteurs humanitaires contre la violence liée au genre.

Priorité: 11 votes (orange)

Outils et ressources

- Les outils et les ressources à inclure dans les directives du Comité permanent inter-organisations pour les personnes handicapées doivent avoir fait leurs preuves—des outils simples qui reflètent à la fois le handicap et l'intégration de la dimension de genre.
- Les outils et les ressources doivent reconnaître et respecter la vie privée et la dignité des femmes et des filles handicapées.
- La section VBG des directives du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) pour les personnes handicapées devrait être complète, disponible en plusieurs formats pour l'accessibilité, et être accompagnée de kits de formation pour soutenir l'application / la mise en œuvre.

Priorité: 0 votes (rouge)

Recommandations pour les activités de suivi relatives aux Directives du CPI-IASC pour les personnes handicapées

Au cours de cette séance, les participants ont formulé des recommandations pour trois phases distinctes du processus d'élaboration des lignes directrices du Comité permanent inter-organisations sur les personnes handicapées : 1. L'examen et la rétroaction sur les ébauches des directives du CPI-IASC pour les personnes handicapées ; 2. le pilotage des directives ; et 3. Lancement et mise en œuvre des directives du Comité permanent inter-organisations pour les personnes handicapées. Ils ont identifié les moyens par lesquels les participants à la consultation sur l'Afrique pourraient soutenir ces activités futures, ainsi que des recommandations pour que l'Équipe spéciale du Comité permanent inter-organisations (CPI) aille de l'avant.

Recommandations sur la rédaction et le processus d'examen des directives du Comité permanent inter-organisations concernant les personnes handicapées

Les participants recommandent que l'Équipe spéciale du Comité permanent inter-organisations établisse un processus en ligne qui permettra aux acteurs régionaux et nationaux de faire participer les partenaires et de fournir une rétroaction tangible sur les ébauches des directives. Ce processus devrait comprendre à la fois des groupes de discussion en ligne et la sollicitation de commentaires par courriel. Les participants ont indiqué qu'ils pouvaient appuyer ce processus en coordonnant des forums et des réunions en personne avec des organisations régionales et d'autres intervenants, en rassemblant et en soumettant des commentaires dans le cadre du processus de consultation en ligne.

Les participants des organisations de personnes handicapées (OPH) ont indiqué que le projet pourrait être diffusé par l'intermédiaire du réseau IDA et des organismes de coordination régionaux, sous-régionaux et nationaux. Cependant, ils ont également appelé à une stratégie clairement définie

pour s'assurer que les groupes marginalisés de personnes handicapées ne manqueraient pas de contribuer à ce processus.

Les participants ont souligné la nécessité de rendre tous les projets disponibles en Français et Portugais. Les participants francophones ont indiqué qu'il était difficile de contribuer pleinement à la consultation actuelle et ont recommandé qu'une consultation spécifique soit menée en français.

Les acteurs de VBG ont recommandé d'utiliser l'AoR et les sous-groupes de VBG comme forum pour recueillir des informations en retour sur le projet de section VBG. Ils ont également recommandé que le Groupe de travail sectoriel chargé de rédiger la section mène des consultations bilatérales avec certains des acteurs responsables de la coordination et du développement des capacités en matière de VBG à l'échelle mondiale, tels que le FNUAP et l'IRC.

Les membres de la consultation se sont également réjouis d'avoir l'occasion d'examiner l'ébauche en détail et de soumettre des commentaires. Ces membres peuvent également avoir la capacité de partager et de recueillir les réactions du personnel de terrain engagé dans la programmation en matière de VBG. Cependant, les participants peuvent avoir besoin d'informer leurs collègues et d'identifier plus d'un point focal de chaque organisation afin d'assurer une contribution continue au processus d'élaboration des directives du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) pour les personnes handicapées. La Commission des femmes pour les réfugiés (WRC) continuera de partager les ébauches avec le groupe dès qu'elles seront disponibles.

Enfin, les participants ont recommandé la création d'une sorte de comité directeur, soulignant que l'utilisateur final doit vraiment avoir son mot à dire dans les décisions sur ce qui est et n'est pas inclus dans les Directives du CPI-IASC pour les personnes handicapées, et les directives sectorielles pertinentes.

Recommandations pour le processus pilote de mise à l'essai des directives du Comité permanent inter-organisations (CPI-IASC) pour les personnes handicapées

L'Équipe spéciale du Comité permanent inter-organisations devrait établir des critères pour la mise à l'essai du projet de directives, qui reflète différents contextes notamment urbain et camp, différents contextes nationaux et différentes phases du cycle des programmes humanitaires. Une trousse d'outils devrait être élaborée pour appuyer le processus de mise à l'essai (et, une fois terminé, le déploiement), y compris une formation sur l'utilisation des directives. La boîte à outils devrait être mise à l'essai au préalable pour en assurer l'efficacité.

Une méthodologie de recherche doit être élaborée pour s'assurer que le processus de pilotage identifie efficacement les parties des lignes directrices qui fonctionnent le mieux (et les sections qui ont besoin d'amélioration). Des indicateurs doivent être établis pour mesurer et évaluer si les directives du CPI-IASC pour les personnes handicapées sont efficaces et culturellement appropriées. Le processus pilote devrait placer les acteurs qui utiliseront les directives au centre des décisions sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans la mise en œuvre. Les résultats du projet pilote doivent également être diffusés et validés auprès de ceux qui ont été directement impliqués dans le processus, y compris les bénéficiaires - la validation et les mécanismes de rétroaction devraient faire partie de la méthodologie.

Enfin, les participants ont souligné l'importance d'impliquer un large éventail de parties prenantes dans le processus pilote et la nécessité d'une plus grande implication du gouvernement et des

experts en matière de VBG. Les OPH peuvent identifier des points focaux pour contribuer au processus de pilotage, et d'autres participants travailleront au sein de leurs propres organisations pour soutenir le pilotage dans leurs propres programmes et projets de VBG.

Recommandations pour le lancement et la mise en œuvre des directives du Comité permanent inter-organisations pour les personnes handicapées

Les participants ont suggéré de multiples stratégies qui pourraient promouvoir le déploiement et la mise en œuvre des directives du Comité permanent inter-organisations sur le handicap dans la région Afrique. Premièrement, les participants ont recommandé l'élaboration d'une trousse d'orientation et de formation complète, qui comprend du matériel de sensibilisation, des conseils pour entamer des conversations, ainsi qu'une formation adaptée aux parties prenantes à différents niveaux du système humanitaire (par exemple, les responsables du sous-cluster VBG, les programmeurs de VBG, etc. Ces paquets devraient soutenir le déploiement au niveau des pays, ainsi qu'au sein des organisations.

Les directives du Comité permanent inter-organisations sur les personnes handicapées et les documents complémentaires doivent être produits dans différentes langues et inclure des directives sur le déploiement dans différents contextes (par exemple, en tenant compte des différentes cultures et religions).

Les participants ont souligné l'importance de travailler avec les gouvernements, les mécanismes de coordination et les réseaux d'OPH pour s'assurer que les directives du CPI sur les personnes handicapées sont intégrées dans les stratégies et les plans existants. Une attention particulière doit être accordée à la sensibilisation et à l'engagement des donateurs, en ciblant les principaux ministères et organismes gouvernementaux, tels que le HCR, afin d'appuyer le processus de déploiement.

Une plate-forme en ligne devrait être créée pour permettre aux parties prenantes d'accéder aux conseils, au matériel de sensibilisation et aux outils de formation dans de multiples formats et langues. Cette plateforme pourrait également fournir un point central où les parties prenantes peuvent voir où sont mises en œuvre les directives du CPI pour les personnes handicapées et par quels partenaires, en favorisant les possibilités d'échange d'informations, de partage et d'apprentissage entre les acteurs humanitaires et les différentes parties prenantes.

Un " service d'assistance " peut être nécessaire pour fournir des personnes ressources pour aider les parties prenantes à aligner leurs propres politiques et processus avec les lignes directrices, mais aussi pour soutenir à la fois la formation et le mentorat dans le processus de déploiement au sein des grappes, sous-grappes et organisations. Un groupe d'experts devrait être mis en place pour s'assurer que les femmes et les filles handicapées sont impliquées tout au long du processus de déploiement.

Enfin, les participants ont recommandé de sensibiliser davantage le public par le biais des médias (p. ex. talk-shows, médias sociaux) et d'utiliser les événements des journées internationales (p. ex. la Journée internationale de la femme) comme une occasion de diffusion auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes. Les participants ont recommandé l'élaboration d'une gamme de matériel de sensibilisation, y compris des messages illustrés, des t-shirts, des brochures, des pièces de théâtre et de la musique.

Recommandations sur les outils et ressources à mentionner dans les directives du Comité permanent inter-organisations pour les personnes handicapées

Les participants ont recommandé que les outils et ressources suivants soient référencés à un moment donné dans les lignes directrices du Comité permanent inter-organisations concernant les personnes handicapées. Un examen plus approfondi de chaque document est nécessaire pour identifier leur valeur ajoutée par rapport à l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire, et / ou la section la plus appropriée dans laquelle chaque outil est référencé (par exemple, le contexte ou les orientations sectorielles spécifiques).

Boîte à outils pour Protection Transversale (2017) :

http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection_mainstreaming/gpc-pm_toolkit-2017.en.pdf

Outils d'aide à la mise en œuvre de la responsabilité du Comité permanent inter-organisations à l'égard des populations affectées (2012) :

https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/TOOLS%20to%20assist%20in%20implementing%20the%20IASC%20AAP%20Commitments.pdf

Orientations en matière de genre pour le cycle de programme humanitaire 2018 – 2020 :

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hpc_2018-2020_gender_guidance_note.pdf

Premiers secours psychologiques de l'OMS : Guide à l'intention des travailleurs sociaux (2011) :

http://www.who.int/mental_health/publications/guide_field_workers/en/

Normes minimales de l'UNFPA pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (2015) : http://unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/GBVIE.Minimum.Standards.Publication.FINAL_.ENG_.pdf

Comité des droits des personnes handicapées, Observation générale No. 3 (2016) sur les femmes et les filles handicapées :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRPD/C/GC/3&Lang=en

Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) :

<http://www.ohchr.org/en/hrbodies/cedaw/pages/cedawindex.aspx>

Projet Making It Work Gender and Disability: <https://www.makingitwork-crpd.org/gender-and-disability-project>

Site Web VBG AOR: <http://gbvaor.net/>

HI Formation interne sur le genre et le handicap :

Site Web Mobility International USA (MIUSA): <http://www.miusa.org/>

HI Disability Checklist

HI Internal B&F Assessment

Politique « Save the Children » en matière de protection de l'enfant (2014):

<https://resourcecentre.savethechildren.net/library/save-childrens-child-safeguarding-policy-2014>

Site Web de la Commission des femmes réfugiées pour les personnes handicapées :

<https://www.womensrefugeecommission.org/disabilities>

Disabled Women in Africa (DIWA) Manuel de formation sur l'intégration de la dimension de genre et du handicap (2015): <http://diwaafrica.org/> info@diwaafrica.org

Normes minimales de protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2012) – En cours d'examen : <http://cpwg.net/minimum-standards/>

Directives du Comité permanent inter-organisations pour l'intégration des interventions contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (2015) : <https://gbvguidelines.org/en/home/>

Directives inter-organisations pour la prise en charge des cas de VBG (2017) :

<https://reliefweb.int/report/world/interagency-gender-based-violence-case-management-guidelines>

Prise en charge clinique des victimes de viol par l'OMS (2004):

<http://www.who.int/reproductivehealth/publications/emergencies/924159263X/en/>

Prise en charge des enfants survivants d'abus sexuels (2012): <http://cpwg.net/resources/caring-for-child-survivors-of-sexual-abuse-irc-unicef-2012/>

Outil d'identification des risques accrus du HCR (HRIT) (2010):

<http://www.refworld.org/docid/4c46c6860.html>

Save the Children International Political Will Tools:

La nouvelle politique du HCR en matière de VBG (sortie vers la fin de l'année)

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (mise à jour 2018):

<https://cms.emergency.unhcr.org/documents/11982/51766/Policy+on+AGD+-+UNHCR+IHP+2018+1/6591507e-2d39-43a2-912d-4c6946ea770e>

Outils relatifs à la recherche sur la violence sexuelle basée sur le genre contre les personnes souffrant de troubles de la communication au Rwanda, menée par l'Université métropolitaine de Manchester et le HCR. Revue de la littérature publiée, mais d'autres outils en attente.

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées :

<https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>

Centre de formation pour femmes de l'ONU Campus d'apprentissage en ligne :

<https://trainingcentre.unwomen.org/>

Manuel Sphere 2018 (en attente de publication): www.sphereproject.org/

Pour plus d'informations, veuillez contacter Emma Pearce à EmmaP@wrcommission.org et Boram Lee à BoramL@wrcommission.org.

ANNEXE 1 : Liste des participants

Name	Position and Organization	Contact Email
Theresa Mofomobe	Treasurer, Africa Disability Alliance (ADA), South Africa	Theresa@africadisabilityalliance.org ; mofomobetheresa@yahoo.co.uk
Roseweter Mudarikwa	Chair, Network of African Women with Disabilities (NAWWD), Zimbabwe	roseweter@gmail.com
Mahamat Abdoulaye Aché	President, Network of Associations and Groups of Women with Disabilities of Chad (Réseau des Associations et Groupements des femmes handicapées du Tchad (RAGFHT), Chad	ragfht@gmail.com
Onyinyechi Eberendu	Community Coordinator, Disability Rights Advocacy Centre, Nigeria	drac.nigeria@gmail.com
Achayo Rose Obol	National Union of Women with Disability in Uganda (NUWODU), Uganda	achayo2002@gmail.com
Caroline Atim Ogwang	South Sudan Women with Disabilities Network	atimca26@yahoo.com ; apayi401@gmail.com
Jackline Wangeshi	Program Officer, Women Challenged to Challenge, Kenya	jacquengeshi@gmail.com womenchallenged@gmail.com
Robinah Alambuya	Co-Founder and Executive Director, Triumph Uganda Mental Health Support and Recover Program, Uganda	robinahalambuya@yahoo.com
Kadidiatou BARRY	Association of Persons with Short Statures or Association Des Personnes De Petite Taille (APTT), Mali	barrykadijo1@yahoo.fr
Alzouma Maiga Idriss	Chairperson, African Disability Forum, Niger	maigaidriss18@gmail.com
Ferozia Hosanee	EC Member, African Downs Syndrome Network, Mauritius	feroziahosanee1@yahoo.com

Rachel Kachaje	Chairperson, Disabled Women in Africa (DIWA), Malawi	rkachaje@yahoo.com
Fatma Wangare Haji	Inclusion Africa, Kenya	fatma@kaihid.org
Dr. Abdelhadi Eltahir	Co-chair of CP/GBV sub-cluster in Ethiopia, UNFPA	aeltahir@unfpa.org
Victoria Clancy	CP Coordinator, CP/GBV Sub-Cluster, Ethiopia	vclancy@unicef.org
Emma Pearce	Associate Director, Social Inclusion, Women's Refugee Commission	EmmaP@wrcommission.org
Ulrike Last	Technical Advisor, Humanity & Inclusion	u.last@hi.org
Kelly Thayer	Emergency Coordinator, Humanity & Inclusion	emergency.coord@hi-sudan.org
Laura Jokinen	SGBV - CBP, RSC, UNHCR (Nairobi)	JOKINEN@unhcr.org
Silvia Angemi	Protection Officer (Community Based Protection and SGBV), UNHCR, Ethiopia	angemi@unhcr.org
Prof. MANGALU MOBHE Agbada	National Coordinator of the Study and Planning Unit for the Advancement of Women and Child Protection in the National Ministry of Gender, Family and Children, Kinshasa, DRC	agbada.mangalu@gmail.com
Valerie Scherrer	IASC Disability Task Team Consultant	lerie@bluewin.ch
Helen Addis	Disability Inclusive Officer, Organization for Rehabilitation and Development i Amhara (ORDA)	helenaddis19@gmail.com
Yetnebersh Nigussie	Senior Inclusion Advisor, Light For The World	y.nigussie@light-for-the-world.org
Truphosa Anjichi-Kodumbe	Humanitarian Reporting Officer, UN OCHA, Regional Office for Southern and Eastern Africa (Nairobi)	anjichi@un.org

Kibrom Girmay	GBV Specialist, IMC	kgirmay@InternationalMedicalCorps.org
Odette Kabaya	Regional Programme Advisor/Gender, UNDP (Addis Ababa)	odette.kabaya@undp.org
Ms. Rasha Elamin	EVAW and Humanitarian Specialist from UN Women Ethiopia Country Office	rasha.elamin@unwomen.org
Tadios Tesfaye	Investment in Children Specialist, Save the Children Ethiopia Country Office	Tadios.tesfaye@savethechildren.org
Roman Hirpo	Safe Programming Manager, International Rescue Committee	Roman.Hirpo@rescue.org
Amaka Cecilia Agwu	Program Officer, Disability Rights Advocacy Centre, Nigeria	amaka@drac-ng.org
Nenewit Afework	Light for the World	n.afework@light-for-the-world.org
Abukiio Agnes	NADBU	abukitoag@gmail.com
James O. Nyamgo	Public Health Manager, Kenya Red Cross Society	Onsongo.james@redcross.or.ke
Zerihun Belachew	Save the Children, Ethiopia	Zerihun.Belachew@savethechildren.org
Ounda-Moutengah	ONAPHA	omocef@yahoo.fr
Therese Mabulay	SYAPH	tmabulay@gmail.com
Ahonssu Henriette	SYAPH	dihekahenriette@gmail.com

ANNEXE 2 : L'ordre du jour de l'atelier

Horaire	Sujet
8h30 - 9h00	Arrivée et inscription
9h00 – 9h30	<p><u>Introduction</u></p> <p>Mot de bienvenue et présentations. Aperçu du processus d'élaboration des directives du Comité permanent inter-organisations (CPI) sur le handicap.</p> <p>Une activité participative de courte durée – Nos attentes à l'égard des Directives.</p>
9h30 – 10h45	<p><u>Intégration de la dimension de genre dans les directives du CPI pour les personnes handicapées</u></p> <p>Présentations introductives (30 min) - Nos expériences en matière d'intégration de la dimension de genre et d'inclusion des personnes handicapées.</p> <p>Activité participative (30 minutes) - Cartographie et hiérarchisation des points d'entrée pour renforcer l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des directives.</p> <p>Travail de groupe (30 min) - Trois actions pour chaque point d'entrée.</p>
10h45 – 11h00	Pause
11h00 – 12h30	<p><u>Inclusion du handicap dans les programmes contre les violences basées sur le genre (VBG)</u></p> <p>Présentations introductives (30 minutes) - Nos expériences avec l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre.</p> <p>Travail de groupe (60 min) - Trois recommandations pour chaque section de l'ébauche d'orientation sectorielle.</p>
12h30 – 13h30	Déjeuner
13h30 – 15h00	<p><u>Suivi et prochaines étapes</u></p> <p>Le World Café couvrira trois thèmes principaux :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Processus d'examen – Recommandations sur la manière d'impliquer les acteurs régionaux et nationaux dans le processus d'examen.2. Mise à l'essai des directives du CPI pour les personnes handicapées – Recommandations des lieux d'implantation et

	<p>des partenaires pour tester les directives.</p> <p>3. Processus de lancement et de mise en œuvre - Recommandations sur la façon dont les participants peuvent appuyer le lancement et la mise en œuvre des lignes directrices.</p>
15h00 – 15h30	Pause
15h30 – 16h00	<p><u>Fermeture</u></p> <p>Commentaires de clôture des co-organisateur et merci à tous les participants.</p>